

Mâcon, le 22 juillet 1881.

Mon cher Monsieur Dulac,

Je vous envoie ci-joint trois échantillons
de Crêtonne qui m'ont été remis par
la tapissier Verneze. Le prix de la
couverture d'un fauteuil avec cette
étoffe serait de 9^f 50 tout compris.
L'emploi de reps laine élèverait la
dépense à 11^f 50 par fauteuil.

Vous me donnerez des instructions,
si vous le jugez à propos, avant la
prochaine réunion de la Commission départe-
mentale. Je vous enverrai par le courrier de demain
le procès-verbal de la dernière séance et
je vous prierais de me renvoyer les deux
procès-verbaux que vous avez gardés, afin
que je puisse les livrer à l'impression.
Si vous avez entre mains quelque dossier
qui exige un rapport au Conseil général

vous vendrez bien aussi les renvoyer à
la Préfecture; vous devez avoir, je crois,
les propositions de M. Gerond sur l'ordre
d'argent des travaux départementaux.

Je me suis rendu à Lournand
le 19 juillet; les travaux ne vont
pas vite; ils ne sont guère plus avancés
que lorsque vous les avez vus. Les maçonneries
sont à la hauteur des tablettes des fenêtres
de l'école; ces tablettes sont posées et ne
font pas mauvais effet. Il existe sur
le chantier un certain approvisionnement
de moellons équarens de calcaire gris très
dur, qui paraissent d'excellente qualité.
Il a été tenu compte des observations que vous
avez faites, mais il me semble que la chaux
n'est pas choisie avec tout le soin désirable;
je l'ai dit aux entrepreneurs. Cette chaux
que j'ai vu fuser, absorbe peu d'eau, si elle
était réduite en poudre, elle atteindrait un
bon degré d'hydraulicité; cependant, employée
fraîche, elle peut donner un bon mortier.
Par la température actuelle, le mortier sèche
trop vite; j'ai recommandé aux ouvriers
de laver au pinceau les rangs de maçonnerie
exécutés, avant de poser la couche de mortier.
Les corniches des fenêtres de cave n'ont pas
été taillées conformément à vos indications,
mais l'œuvre peut se réparer.

Je crois devoir appeler votre attention sur
certaines modifications qu'il conviendrait peut-
être d'apporter au projet avant de poursuivre
l'exécution.

1^o L'expérience a démontré pendant les grandes
chaleurs que des baies d'aération seraient nécessaires
dans la façade nord des salles de classe.
2 baies pour chaque salle seraient suffisantes.
Celles-ci seraient établies en liaison de celles du
1^{er} étage.

2^o La descente des cages sera difficile. Les faits
devront d'abord être élucidés sur les gradins qui
seront à plus de 1 m 60 de sol et descendus
ensuite par l'escalier intérieur de la cage.
Ne serait-il pas encore possible d'ouvrir deux
baies dans les murs latéraux de la même
et d'y établir deux portes avec deux ou trois
marches au plus, sous le toit. Les escaliers
intérieurs pourraient être supprimés et il y
aurait économie. Ayez donc la bonté
d'examiner cette question.

Le Revenu municipal n'a pas voulu
accepter le certificat d'a compte que vous avez
délivré à Renaud. Vous verrez par le note
ci-jointe qu'il demande un certificat conforme
au modèle annexé à l'instruction du
10 juin 1868 (Voyez le Recueil de 1868, page 260)
Je vous envoie ci-joint une feuille timbrée
pour l'établir.

La température senégaleuse que nous
avons supportée m'a empêché de travailler comme
je l'aurais voulu. Je n'ai pas eu le temps

L'expropriation n'est pas encore terminée
J'ai le plan de l'emplacement de Burgy.
Le dossier de Perreuil pas à voir au Ministère
Chancelor a obtenu 15000 f. de secours, l'exécution
du projet est assurée.

Je vous mettrai au courant de la
situation des autres affaires qui vous intéressent
lorsque vous viendrez à Mâcon.

Vous n'avez sans doute pas perdu de vue
les renseignements que je vous ai demandés
au sujet des pontons de planches de l'écluse
de Courmoulin.

Veuillez agréer, mon cher monsieur,
l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Burgy

